

Royan, le 19 novembre 2018

VILLE DE ROYAN



COMMANDE PUBLIQUE  
AFFAIRES JURIDIQUES

Dossier suivi par Julien YOUINOU  
*Responsable du Service Juridique*  
Tél. : 05.46.39.56.65  
JY/EG

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception  
N°2C 127 885 9580 7

Monsieur Jérôme PITORIN  
*Représentant de la micro-entreprise*  
JEROME PITORIN PRODUCTIONS

7 rue du Colonel Oudot  
75012 PARIS

Objet : Contrat de prestation d'animateur  
dans le cadre de la manifestation « ROYAN PASSION - JAPON - Édition 2018 »

Monsieur,

Je vous remercie de bien vouloir trouver ci-joint, pour attribution, un exemplaire « original » du contrat de prestation d'animateur conclu entre la Ville de ROYAN et la vous-même.

Monsieur Julien YOUINOU, *Responsable du Service Juridique* - ☎ 05.46.39.56.65 - ainsi que le Service Communication - ☎ 05.46.39.74.20 - se tiennent à votre disposition pour les éventuels compléments d'information que vous pourriez souhaiter obtenir.

Je vous souhaite bonne réception de ce document et je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Maire de la Ville de ROYAN,  
par délégation,  
Le Premier Adjoint,



Jean-Paul CLECH

*Exp. en RAR  
le 22-11-18*

P.J./1

En provenance de :

~~Sevème PITORIN Productrices  
7 rue du Citrouil Oudet  
75012 PARIS~~

95621 VZL - PFC 30A - 201806201 - 0017



**RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION**

Numéro de l'AR : **AR 2C 127 885 9580 7**



Renvoyer à **FRAB**

Présenté / Avisé le : 26 11 / 2012  
Distribué le : 07 12 / 12

Je soussigné déclare être  
 Le destinataire  
 Le mandataire

Signature  
(Précédé de Nom et Prénom  
ou de (mandataire))

CNI/Permis de conduire  
 Autre : .....

Signature Fournisseur

\* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée conformément à l'article 11 de l'arrêté du 11 mai 2007 relatif aux services de la poste universelle.  
LA POSTE AGRÉMENT N° C606



Ville de Royan  
Hôtel de Ville (Royan Postoffice)  
80 avenue de Pouteillac  
17205 ROYAN cedex

SJ



D 18.713

## CONTRAT DE PRESTATION D'ANIMATEUR

Entre les soussignés :

Monsieur Jérôme PITORIN  
Représentant de la Micro-Entreprise Jérôme PITORIN PRODUCTIONS  
7 rue du colonel Oudot 75012 Paris  
jpitorin@gmail.com  
N° Siret: 522 828 698 00020 - APE 7490B

Ci-après désigné « le Prestataire »

Et le commanditaire :

Ville de Royan (17)  
80 avenue de Pontailac  
17205 ROYAN CEDEX FRANCE  
[mairie@mairie-royan.fr](mailto:mairie@mairie-royan.fr)

Ci-après désigné « le Client »

La Ville de ROYAN représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 2 octobre 2017 intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 4 octobre 2017 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par son Premier Adjoint, Monsieur Jean-Paul CLECH, en vertu de l'arrêté ASG n°17.2647 en date du 5 octobre 2017, lui portant délégation de fonctions et de signature, rendu exécutoire le 6 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

### Article 1- DÉTAILS DE LA PRESTATION ET DES ENGAGEMENTS

Le prestataire, s'engage à être présent à Royan du vendredi 16/11/2018 au dimanche 18/11/2018 à l'occasion de la manifestation ROYAN PASSION JAPON.

Il devra introduire (vendredi 16/11/2018) la projection de l'émission Échappées Belles « Japon éternel » et assurer ensuite un échange avec le public (env 1h00).

Il assure également aux organisateurs sa présence la journée du samedi 17/11/18 suivants les sollicitations sur les sites et animations programmées à l'occasion de la manifestation.

Le client lui s'engage de son côté à prendre en charge, en plus de l'acquittement de la facture de sa prestation (voir détails ci-dessous) la prise en charge des frais de transport sur place, d'hébergement et les repas jusqu'à son départ.

### Article 2- TARIF ET CONDITIONS DE REGLEMENT

Il a été convenu et arrêté un tarif TTC de : 600,00 € pour la soirée

Auquel s'ajoutent :

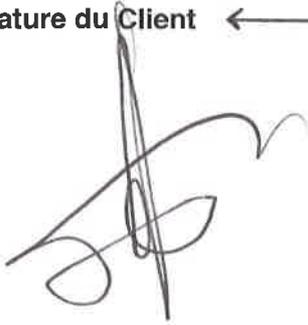
- Les frais de transfert domicile/gare et gare/domicile : 40,00€
- Les frais de transport en train : 170,00€
- Le total dû s'élève à : 810,00€

Le paiement de la prestation devra être versées par chèque bancaire établi à l'ordre du prestataire JÉROME PITORIN ou par virement bancaire (au choix du client).

Le montant total de 810,00 euros, est à payer impérativement dans un délai maximum de 15 jours après la prestation.

Fait en 3 exemplaires, à 16/11/2019 le .....

Signature du Client



Signature du Prestataire

Pour le Maire de la Ville de Royan,  
par délégation,  
Le Premier Adjoint,



  
Jean-Paul CLECH

# FACTURE

**DE**

JÉRÔME PITORIN  
PRODUCTIONS  
7 rue du Colonel Oudot  
75012 Paris  
+33 6 14 73 85 63

**FACTURÉ À**

Ville de Royan  
80 avenue de Pontailiac  
17205 ROYAN CEDEX  
FRANCE  
mairie@mairie-royan.fr

**FACTURE N°**

103

**DATE**

14/11/2018

**DÉSIGNATION****MONTANT HT**

Prestation Animation du 16/11/18 pour l'événement, ROYAN PASSION JAPON (Hors transport / Hébergement / repas).	500,00
Frais de déplacement (Train, taxi...)	210,00
<b>Total HT</b>	<b>710,00</b>
<b>TVA 20.0%</b>	<b>100,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>810,00 €</b>

**CONDITIONS ET MODALITÉS DE PAIEMENT**

Paiement à 15 jours dès réception de la facture.

JEROME PITORIN PRODUCTIONS - CONSEILS / PRESTATIONS / RÉALISATIONS ARTISTIQUES  
SIRET 522 828 698 00020  
APE 7490B

Coordonnées Bancaires  
CL ISSY MOULIN MEUDON (00558)  
30002 00558 0000047625M 58 CL ISSY MOULIN MEUDON (00558)  
IBAN FR11 3000 2005 5800 0004 7625 M58  
Code B.I.C CRLYFRPP